

BRÈVES DE L'OMC

Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

Une publication de la Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
N° 2 - Mois de Mars-avril 2025

Éditorial

« L'OMC à l'épreuve des tensions tarifaires mondiales »

Éditorial
p. 1

Négociations
multilatérales
p. 1

Activités
régulières de
l'OMC
p. 4

Autres activités
de l'OMC
p. 14

Autres activités
de la France
p. 15

Calendrier de
l'OMC
p. 16

La hausse des droits de douane mis en œuvre par les Etats-Unis depuis plusieurs semaines à l'encontre du reste du monde, qu'ils soient sectoriels ou transversaux, bouleverse profondément les flux commerciaux mondiaux de biens, pourrait avoir des répercussions sur le commerce des services et redessiner les chaînes de valeurs mondiales. Les prévisions de l'OMC sur les perspectives du commerce mondial prévoient une contraction (-0,2%) des échanges commerciaux en 2025 si les droits de douane imposés (à la date du 14 avril) par les Etats-Unis devaient durer. Il est remarquable qu'une telle contraction, qui pourrait être bien plus importante si les droits dits « réciproques » venaient à entrer en vigueur début juillet (-1,5% estimés par l'OMC), soit le fait de l'action unilatérale d'un Membre, en l'absence de choc externe. Le rapport de l'OMC modélise également le facteur lié à l'incertitude de la politique commerciale américaine et ses effets de bord sur la croissance mondiale, les entreprises hésitant à s'engager à long terme quand les règles du commerce sont instables. Paradoxalement, alors que l'action des Etats-Unis trouve en partie son fondement sur une critique de l'OMC et de ses faiblesses, la déstabilisation du commerce mondial qu'elle provoque ne fait que renforcer la pertinence d'un système commercial fondé sur des règles stables et prévisibles.

Dans ces conditions, que se passe-t-il à l'OMC ? Passé le choc provoqué par l'étendue des droits imposés par les Etats-Unis, l'Organisation doit trouver un chemin pour affronter cette crise. Si l'attachement à un système commercial multilatéral reste prégnant parmi les Membres de l'OMC, comme en témoignent les déclarations faites à l'occasion des 30 ans de l'organisation, et qu'il paraît nécessaire d'appeler à lutter contre tout retour d'un protectionnisme massif, quelle réponse l'organisation peut-elle apporter ? Dans un premier temps, le Président du Conseil Général a ouvert des consultations avec les Membres, et il ne fait pas de doute que le sujet doit être débattu lors des prochaines séances du Conseil. L'OMC a justement été établie pour permettre à ses membres de maintenir et d'organiser le dialogue dans de telles situations. A ce titre, elle doit affronter cette nouvelle réalité, permettre à ses membres d'en débattre, de l'analyser et d'accompagner les Membres les plus vulnérables.

Mais les Membres ne pourront pas faire l'économie dans un second temps d'une réflexion sur les raisons qui ont conduit à cette situation. Et ce faisant à réaliser que le statu quo n'est pas une option. Seule une réforme en profondeur de l'organisation sera à même de garantir la survie du système multilatéral, non pas parce qu'il s'agit d'une vision fantasmée du monde, mais parce que cela est dans l'intérêt stratégique des Membres et de leur prospérité économique. L'instabilité actuellement observée, si elle devait se propager au reste du commerce mondial par une sorte d'effet domino, serait très dangereuse. Nous devons préparer la prochaine conférence ministérielle qui se tiendra à Yaoundé en 2026, faisons en sorte que l'agenda de réforme soit à la hauteur des enjeux et passons à l'action.

Emmanuelle Ivanov-Durand

NÉGOCIATIONS MULTILATÉRALES

Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) - 20 et 21 mars 2025

Propriété intellectuelle, Covid-19 et préparation aux futures pandémies

Certains Membres en développement souhaitent des discussions approfondies sur l'accès aux produits médicaux en période de pandémie et sur le lien entre l'Accord sur les ADPIC et le traité sur les pandémies en cours de négociation à l'OMS. Ils plaident pour des mécanismes automatiques garantissant l'accès équitable aux traitements et facilitant la production locale. D'autres en revanche soutiennent un plan de travail sur les licences volontaires en particulier en analysant les licences volontaires conclues lors de la pandémie covid 19. L'importance de la protection de la propriété intellectuelle a été rappelée par certaines délégations pour la découverte de nouveaux traitements et celles-ci ont souligné que d'autres facteurs, comme les barrières réglementaires, influencent l'accès aux traitements.

Relation entre l'Accord sur les ADPIC et la convention sur la diversité biologique (CDB), protection des savoirs traditionnels et du folklore.

Certains Membres souhaitent relancer les discussions à l'OMC sur le lien entre l'Accord sur les ADPIC et la Convention sur la diversité biologique (CDB), en s'appuyant sur le traité OMPI sur les ressources génétiques et savoirs traditionnels associés adopté en 2024. Ils mettent en avant la nécessité d'éviter l'appropriation abusive des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés, demandant une meilleure protection et un partage équitable des bénéfices pour les communautés autochtones et locales. D'autres Membres, tout en reconnaissant l'importance du traité OMPI et son potentiel pour améliorer la transparence, ont estimé qu'il est prématuré de relancer ces discussions à l'OMC tant que le traité OMPI n'est pas encore entré en vigueur. Ils considèrent que l'OMPI reste le cadre approprié pour traiter ces questions et préfèrent attendre les effets concrets de l'exigence de divulgation avant d'envisager d'intégrer ces éléments à l'Accord ADPIC.

Examen de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC au titre de l'article 71.1

L'article 71.1 de l'Accord sur les ADPIC prévoit que les Membres examineront, dans le cadre du Conseil, la mise en œuvre de cet accord sur un rythme biennuel. Depuis la conclusion de l'Accord, les Membres n'ont cependant jamais réalisé cet examen et les présidents successifs du Conseil des ADPIC ont encouragé les Membres à faire un usage plus intensif de ce mandat.

Les Membres sont favorables au lancement du processus sur la base du compromis qui avait été trouvé en décembre. Un Membre demande toutefois i) d'intégrer les articles 7 sur les objectifs (équilibre des droits et obligations des détenteurs de PI, transferts de technologie) et 8 sur les principes de l'Accord (pas d'utilisation abusive des droits) à l'examen et ii) d'adopter une approche développement de cet examen pour se conformer au mandat de Doha. Aucun accord n'a pu être trouvé et cette question sera à nouveau examinée au prochain Conseil.

Propriété intellectuelle et innovation : sensibilisation à la propriété intellectuelle et coopération

Certains Membres ont présenté une communication « *Etudes de cas sur le transfert de technologie* » qui propose de mener des discussions sur des études de cas sur le transfert volontaire de technologies protégées par un brevet ou un secret commercial d'un Membre de l'OMC à un autre. L'objectif étant de voir dans quels cas les transferts de technologie ont été

couronnés de succès et quels sont les éléments garantissant ce succès. Plusieurs Membres ont partagé de telles expériences.

Propriété intellectuelle et intérêt public

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour à la demande de quelques Membres pour rendre compte de l'évènement parallèle tenu sur ce thème. Une dizaine de Membres ont insisté pour que le Conseil ADPIC intègre la dimension développement et demandent que la propriété intellectuelle soit envisagée sous un prisme plus large que la simple protection des droits.

alix.rancurel@dgtresor.gouv.fr

Comité sur l'agriculture en session extraordinaire - 1er avril 2025

Le 1^{er} avril, le Comité s'est réuni afin de désigner son nouveau président, l'**ambassadeur du Pakistan, Ali Hussain**. Pour mémoire, le précédent président, l'ambassadeur turc, a quitté sa fonction mi-février.

Le comité va pouvoir reprendre les échanges, au point mort depuis l'automne 2024. A cette période, les Membres avaient cherché, sans y parvenir, à établir une modalité de travail. Le précédent président avait en effet proposé des groupes thématiques, conduits par des facilitateurs et rapportant au CoASS, mais la proposition s'était heurtée à l'opposition de deux Membres.

Une première réunion du CoASS est programmée pour le 30 avril.

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

Négociations sur les subventions à la pêche - Communication du 10 avril 2025

L'ambassadeur islandais, qui reste en charge de la négociation pêche jusqu'à la pause estivale, a rendu compte dans une communication succincte du 10 avril 2025 de ses consultations. Elles ont confirmé que tandis que la plupart des Membres se tiennent prêts à conclure la négociation sur la base du dernier texte discuté (W285, nov. 2024), certains estiment que le texte reste déséquilibré. L'Inde souhaite que ses propositions alternatives, insuffisamment discutées, puissent l'être.

L'ambassadeur a programmé **4 réunions en petits groupes les 15 mai et 16 mai**.

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

Conseil du commerce des services en session extraordinaire - 11 avril 2025

Le Conseil du commerce des services en session extraordinaire (CTSs) s'est réuni le 11 avril 2025. Son mandat, conféré par l'article XIX de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), vise à élever progressivement le niveau de libéralisation et d'engagements spécifiques dans le cadre de séries de négociations successives.

Un point unique était inscrit à l'ordre du jour: l'élection du nouveau président du CTSs. Il s'agit de l'ambassadeur du Nigéria, Adamu Mohammed Abdulhamid.

Mettant en exergue le rôle essentiel des services pour le développement économique, il a indiqué qu'il mènera des consultations afin de discuter de la marche à suivre en vue de la quatorzième conférence ministérielle.

elinor.vandavelde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

DE L'OMC

Comité du budget, des finances et de l'administration - 4 mars 2025

Lors de cette première réunion du Comité de l'année, la situation précaire du Fonds global d'affectation spéciale (*Global Trust Fund*) a été évoquée et certains Membres ont critiqué la prolifération des fonds d'affectation spéciale.

Les futures discussions sur le budget 2026-2027 qui s'ouvriront cet été ont également fait l'objet d'un échange entre les Membres. La réduction du budget de l'OMC ainsi qu'une révision de la méthode de calcul des contributions des Membres seront sans doute au cœur des débats.

L'augmentation des retards de paiement des cotisations a également été abordée.

Le Secrétariat a également fait le point sur les discussions en cours au sein du groupe de travail sur la réforme des retraites et a présenté le plan de travail pour la nomination des nouveaux auditeurs externes.

alix.rancurel@dgtresor.gouv.fr

Groupe informel sur les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) - 5 mars 2025

L'Afrique du sud va organiser la premier Sommet des MPME en juillet 2025. En lien avec le Centre du commerce international (CCI), l'Afrique du sud va accueillir du 22 au 24 juillet les ministres de l'économie et des MPME pour traiter de l'accès au financement, de la connectivité et de transition verte.

Lancement du concours « Small business Champion » organisé par le groupe informel sur les MPME, la Chambre de commerce international (ICC) et le Centre du commerce international (CCI). Le concours, lancé chaque année depuis 2021, récompense les pratiques innovantes des petites entreprises ou des organisations. Cette année, le thème à l'honneur est [l'économie circulaire](#).

Un rapport conjoint (OMC-OMD-CCI) sur les opérateurs économiques agréés devrait paraître en avril.

Des échanges d'expériences se sont par ailleurs déroulés sur la simplification réglementaire au service des MPME et sur l'économie informelle.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (TESSD) - 11 et 12 mars 2025

Les Membres ont approfondi leurs connaissances en matière de biens et services liés à l'agriculture durable.

Les biens et services environnementaux font l'objet d'obstacles non tarifaires : sur la base d'un rapport à paraître « Au-delà des droits de douane : mesures non tarifaires affectant le commerce des biens environnementaux », l'OCDE a proposé des catégories de biens environnementaux en fonction de leur usage ou de leur cycle de vie. 80% des biens environnementaux sont concernés par au moins un obstacle technique au commerce.

Les Membres ont partagé leurs stratégies et expériences en matière d'économie circulaire dans le secteur du textile.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Semaine du « commerce des services » - 11 au 13 mars 2025

Dans le cadre du Comité des engagements spécifiques, réuni le 11 mars, le Costa Rica, l'Islande, la Nouvelle-Zélande et la Suisse ont présenté l'Accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité (ACCTS), signé le 15 novembre 2024. Ils ont plus particulièrement examiné la définition et la classification des services environnementaux comprises dans l'Accord. En réaction, les Membres se sont montrés enclins à continuer les discussions liées à ce nouvel accord.

Dans le cadre du Comité du commerce des services financiers, réuni le 12 mars, les Membres ont étudié une communication distribuée par quatre Membres visant à l'organisation de séances thématiques de partage d'informations et d'expériences sur les systèmes de paiement électronique (derniers développements et interopérabilité) et le coût des envois de fonds transfrontières.

Le Conseil du commerce des services (CCS) s'est réuni le 13 mars 2025. Comme à l'accoutumée, les Membres sont revenus sur des points récurrents à l'ordre du jour tels que le programme de travail sur le commerce électronique et la suite donnée aux résultats des Conférences ministérielles. **Les Membres ont convenu de l'organisation de sessions thématiques sur les bonnes pratiques réglementaires et la facilitation de la reconnaissance des qualifications professionnelles.** L'organisation de potentielles sessions thématiques sur la transition verte et la numérisation devra faire l'objet de plus de discussions.

Le Groupe des PMA a présenté une nouvelle version du questionnaire relatif à la mise en œuvre de la dérogation concernant les services pour les PMA. Il vise à identifier les difficultés rencontrées par les fournisseurs de services des PMA travaillant avec des entreprises et des consommateurs ayant notifié des préférences. Il a reçu un accueil positif en séance, quelques ajustements techniques restant toutefois nécessaires.

Les Membres ont examiné des préoccupations commerciales liées aux services, toutes déjà soulevées dans le cadre de ce Conseil. Elles avaient pour objet les mesures prises concernant la cybersécurité, ainsi que les mesures ayant pour effet de restreindre le commerce des services.

Enfin, le nouveau Président du CCS a été élu. Il s'agit de l'ambassadeur du Népal, Ram Prasad Subedi.

elinor.vandeveldede-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Comité de la facilitation des échanges - 12 et 13 mars 2025

Le taux de mise en œuvre de l'Accord a progressé mais les PMA ont encore beaucoup à faire. A ce jour, 82,6% des engagements de l'Accord ont été mis en œuvre, tous pays confondus, 77,4% pour les PED et PMA et seulement 56,5% pour les PMA. La mise en œuvre des mesures de catégorie C, nécessitant une assistance technique, sera déterminante de 2025 à 2030.

Le TFAF (mécanisme de mise en œuvre de l'Accord) a présenté ses activités 2024, notamment la mise en place de programmes de dons sur la base des fonds qui lui avait été alloués de 2018 à 2021. Depuis 2024, le TFAF octroie des subventions jusqu'à hauteur de 200 000 euros à des pays en développement qui auraient des difficultés à trouver des bailleurs sur des segments très spécifiques de la facilitation des échanges. Outre les dons, le TFAF mène également des activités d'assistance technique. Le TFAF pourrait néanmoins rapidement épuiser ses ressources et a ainsi sollicité les Membres en séance afin qu'ils renouvellent leur engagement financier.

Parmi les nombreux échanges d'expériences, on retiendra notamment celle du Kirghizstan, sur la facilitation du commerce numérique le long des corridors de transport, appuyée notamment par l'Union européenne via le Centre du commerce international (CCI).

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Examen des politiques commerciales de l'Australie - 12 et 14 mars 2025

Le neuvième examen de politique commerciale de l'Australie s'est déroulé les 12 et 14 mars 2025, cinq ans après le précédent. En l'espèce, il a été réalisé sur la base d'un rapport fourni par le Secrétariat et d'un rapport fourni par le gouvernement australien. Des questions écrites ont été posées avant la séance. **Au premier jour de l'Examen, elles étaient au nombre de 874, soumises par 32 délégations. Des questions ont également été posées par les Membres en séance.**

En séance, les Membres ont souligné la résilience de l'économie australienne sur la période examinée, dont le taux de croissance moyen s'est maintenu à 2,2 % malgré la pandémie de Covid-19. Ils ont aussi félicité ses efforts de diversification par le biais de la signature de sept nouveaux accords de libre-échange.

Les préoccupations exprimées ont été variées mais modérées. Elles ont principalement concerné la réforme de son régime d'investissement, les efforts menés vers une transition verte, ses mesures sanitaires et phytosanitaires et de biosécurité, son soutien à des secteurs agricoles stratégiques, sa taxation élevée sur les voitures de luxe et sa taxe de péréquation sur le vin.

Les Membres ont félicité l'Australie pour sa participation active au sein de l'OMC dans le cadre des négociations multilatérales (pêche et agriculture) et plurilatérales (en particulier celles sur le commerce électronique et la pollution plastique qu'elle co-facilite), ainsi que dans les discussions liées à la réforme de l'organisation.

elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Initiative conjointe sur la réglementation intérieure dans le domaine des services - 18 mars 2025

Pour mémoire, les participants avaient adopté en novembre 2021 une décision annonçant la fin des négociations, quatre ans après leur lancement lors de la onzième Conférence Ministérielle à Buenos Aires. Ces nouvelles disciplines ont pour but d'accroître la transparence et la certitude juridique, et de réduire les formalités administratives. Bien que cette initiative soit plurilatérale, ces engagements répondent au principe de « la nation la plus favorisée », bénéficiant à tous les Membres. La CM13, en février 2024, avait marqué l'entrée en vigueur de ces nouvelles disciplines.

En date du 18 mars 2025, sur un total de 72 Membres qui se sont engagés à mettre en œuvre ces nouvelles disciplines :

- Elles étaient entrées en vigueur pour 53 Membres de l'OMC dont l'Union européenne (et ses Etats Membres) ;
- Huit pays sont allés au terme de la procédure de certification mais doivent encore présenter une notification d'entrée en vigueur, soumise à la conclusion de procédures nationales ;
- Cinq Membres se trouvent toujours dans un processus de certification ;
- Le processus de certification n'a pas démarré pour six Membres.

elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Programme de travail sur le commerce électronique - 18 mars 2025

La session de mars du programme de travail était dédiée à la fracture numérique, mettant l'accent sur le commerce électronique et le transfert de technologie. Similairement aux sessions précédentes, les Membres ont fait part d'expériences nationales et régionales.

Certains Membres ont soulevé des difficultés rencontrées quant à l'adoption de nouvelles technologies.

L'OMC pourrait jouer un rôle de plateforme pour renforcer la coordination et fournir des fora (par exemple ce programme de travail) au sein desquels les Membres pourraient poursuivre les discussions. Plusieurs Membres ont également souligné le rôle de l'OMC en vue d'identifier les lacunes et de combler la fracture numérique afin de profiter pleinement de l'industrialisation numérique.

elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Groupe de travail d'accession de l'Ethiopie - 19 et 20 mars 2025

L'Ethiopie s'est fixée une feuille de route très ambitieuse dans la perspective d'une accession pour la CM14. La Délégation éthiopienne, conduite par le ministre du commerce et de l'intégration régionale et chef négociateur Kassahun Gofe Balami, a affiché une grande détermination pour faire accéder son pays à l'OMC d'ici la CM14, via une feuille de route ambitieuse et la diffusion de nombreux documents.

Parmi les réformes macroéconomiques entreprises, la réforme liée aux taux de change semble la plus structurante pour l'économie éthiopienne. En décembre dernier, le parlement Ethiope a voté en faveur d'une libéralisation partielle de son système bancaire permettant à des acteurs étrangers de s'implanter et la mise en place d'un système de taux de change de marché (réforme monétaire en lien avec les conditions du FMI). Peuplé de 126 millions d'habitants (deuxième pays d'Afrique le plus peuplé), et outre ses réformes pour une stabilité macro financière, le pays s'est engagé dans un vaste programme de réformes économiques et fiscales. Le pays a également ratifié l'Accord de la ZLECAF et est membre du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) pour favoriser son intégration régionale.

Sur le plan multilatéral commercial, des travaux importants sont nécessaires notamment en matière de régime d'investissements. Malgré le soutien des Membres, des travaux conséquents sont encore à fournir en matière de restrictions, OTC et SPS, droits des entreprises, régime d'investissements

Sur le plan bilatéral, les négociations sur les offres de biens et de services ont débuté.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) - 19 au 21 mars 2025

Le Comité SPS se réunit trois fois par an et est chargé d'examiner toutes les questions en lien avec la mise en œuvre de l'Accord SPS de 1995.

6 nouvelles préoccupations commerciales spécifiques et 54 anciennes ont été examinées.

Le Comité a approuvé le **rapport sur les travaux du Comité au titre du 6ème examen de son fonctionnement**. Le rapport recommande de continuer à échanger sur les thèmes suivants : défis et risques émergents ; les organisations internationales normatives ; la régionalisation ; l'assistance technique et le traitement spécial et différencié ; les outils technologiques ; la transparence ; les limites maximales de résidus ; l'enregistrement des établissements. Le rapport prévoit un groupe de travail sur la transparence et les notifications.

La session thématique du 18 mars a porté sur **les Limites maximales de résidus de pesticides**. Un représentant du **Codex** a présenté l'établissement des LMR par le Codex, insistant sur la séparation entre l'évaluation du risque (sous la double responsabilité de FAO/OMS) et la gestion du risque (relevant de la commission du Codex sur les résidus). Une experte de l'**ANVISA** (agence régulatrice du Brésil, dépendant du ministère de la santé) a décrit l'établissement des LMR au Brésil. La **Minor Use Foundation**, association basée aux Etats-Unis, a expliqué que la structure, créée en 2018, aide les PED à rassembler les données permettant

d'obtenir des LMR Codex pour des cultures de spécialité. L'association du secteur fruit et légume européenne, **Freshfel**, a présenté les enjeux de l'adaptation à la réduction des pesticides.

Prochain comité : 18 au 20 juin 2025

maria.cosme@dgtrésor.gouv.fr

Organe de règlement des différends - 24 mars 2025

Mise en œuvre des rapports

Le Canada est intervenu à l'occasion de l'affaire DS464 Etats-Unis - Lave-linge (Corée) sur la méthode de fixation des prix différenciés qui a déjà été considérée comme contraire au droit de l'OMC dans l'affaire DS534 - Bois d'œuvre résineux.

DS593 UE - Biodiesel (Indonésie)

L'UE a confirmé qu'elle mettrait en œuvre le rapport du groupe spécial mais a indiqué qu'elle n'était pas en mesure de le faire sans délai. Elle se tient donc prête pour négocier un délai raisonnable de mise en œuvre comme elle l'a fait avec la Malaisie. L'Indonésie est prête à discuter. Pour mémoire, le délai négocié avec la Malaisie court jusqu'en janvier 2026.

DS630 UE - Droits définitifs sur les véhicules électriques (Chine)

La Chine a demandé l'établissement d'un groupe spécial. La Chine a indiqué qu'elle cherchait encore à négocier une résolution amiable du différend. L'UE a indiqué ne pas pouvoir accepter à ce stade la création du groupe spécial.

alix.rancurel@dgtrésor.gouv.fr

Comité sur l'agriculture - 24 et 25 mars 2025

Le Comité sur l'agriculture se réunit quatre fois par an. Il est chargé d'examiner toutes les questions en lien avec la mise en œuvre de l'Accord sur l'agriculture de 1995.

28 nouvelles préoccupations et 14 préoccupations déjà soulevées ont été présentées. Depuis le dernier comité en septembre, 110 nouvelles notifications sont intervenues.

Le **Canada** a dénoncé les droits de 25% imposés par les Etats-Unis depuis le 4 mars sur les produits canadiens, en violation de ses obligations dans le cadre de l'OMC, la liste des engagements américains contenant des droits inférieurs à 25% pour les produits agricoles et pour l'essentiel de l'agro-alimentaire.

Quatre pays ont réitéré leurs préoccupations à l'égard du **règlement européen anti-déforestation**, dont l'application est différée au 1^{er} janvier 2026. Ils ont concentré leurs remarques sur l'étude d'impact que la Commission européenne doit présenter pour le 30 juin 2025.

Le Programme alimentaire mondial, le Conseil International des céréales (IGC) et la Banque mondiale sont intervenus sur la **conjuncture mondiale et géopolitique**. Les trois organisations internationales ont décrit une période marquée par de fortes incertitudes. L'IGC indiquait que la campagne 2025/2026 s'orientait vers un **nouveau pic de production de céréales**, notamment sur le blé et le maïs en augmentation en termes de production et de stock. La production de soja devrait, elle aussi, augmenter. La Banque mondiale a rappelé que le contexte était marqué par une **forte instabilité et l'escalade de nombreux conflits** (Soudan, RDC, Gaza). Le taux de malnutrition, estimé à de 700 millions de personnes concernées, augmente.

Le comité a procédé à l'examen de la **liste des PED importateurs nets de produits agricoles (PEDINPA)**. Cet exercice annuel a été l'occasion d'un **débat sur la finalité de l'exercice**. Deux Membres proposent que l'examen évolue et soit mis à profit pour préciser les critères et confirmer leur respect par les pays déjà inscrits. D'autres Membres estiment que l'exercice doit

se limiter, comme actuellement, à valider l'inscription de nouveaux pays, lesquels s'auto-déclarent PEDINPA. A ce stade, l'évolution proposée, non consensuelle, n'est pas retenue.

Le comité a approuvé une évolution du format de **notification des contingents tarifaires** (MA :1). Elle permettra de mieux suivre le respect de la décision de Bali.

En marge, l'Inde a organisé un **atelier** sur l'insécurité alimentaire et les expériences pour y remédier. L'Inde, le Pakistan et l'Égypte ont décrit leur situation en termes de production et d'approvisionnement externe. **Pour l'Inde, l'exercice visait à promouvoir la pertinence de leurs stocks publics** et à expliquer les biais dans l'estimation du soutien qui résulte d'un **prix de référence fixe, correspondant à la période 1986-1988**.

Prochain comité : 23 et 24 juin 2025

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

Semaine « commerce et développement » - 25 au 27 mars 2025

Cette semaine a permis l'organisation d'un Comité aide pour le commerce le 25 mars, une session sur les petites économies et un Comité commerce et développement le 26 mars, puis un Sous-comité pour les PMA le 27 mars 2025.

Lors du Comité commerce et développement (CCD) en séance ordinaire, une analyse factuelle du Secrétariat sur certaines dispositions de traitement spécial et différencié (TSD) a été présentée. La plupart des dispositions liées à des délais de mise en œuvre sont désormais caduques, ou ne sont plus utilisées. En revanche, les dispositions de TSD relatives à l'Accord sur les sauvegardes et l'Accord sur la facilitation des échanges sont, elles, pleinement à l'œuvre. L'Accord sur les subventions souffre d'un manque de notifications.

L'OCDE a proposé des éléments méthodologiques pour reconfigurer le calcul de l'Aide pour le commerce (Aft) afin de mieux prendre en compte les investissements privés, le climat, l'économie numérique et a reçu plutôt bon accueil des Membres.

Le Secrétariat a présenté un rapport sur l'économie numérique dans les petites économies.

Les demandes restantes du groupe des PMA portant sur une transition sans heurt n'ont pas fait l'objet de consensus à ce stade.

Enfin, l'ITTC, l'organe de formation et d'assistance technique de l'OMC, connaît des contraintes budgétaires fortes, liées à la baisse des cotisations volontaires d'année en année, compromettant ses activités. L'OMC a lancé un appel aux Membres pour un renforcement des contributions volontaires.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Comité des obstacles techniques au commerce - 25 au 28 mars 2025

Les objectifs environnementaux sont de plus en plus souvent évoqués à l'OMC et au sein du Comité OTC. Depuis 1995, 8500 notifications en lien avec l'environnement ont été émises à l'OMC dont 2/3 d'entre elles le sont au titre des OTC et ce nombre augmente d'année en année.

L'organisation de sessions thématiques liées à des objectifs environnementaux et une session « croisée » avec le président du Comité commerce et développement (CCE) ont attesté de l'importance du sujet. Des séances thématiques ont été organisées et ont porté sur : i) La [traçabilité pour les produits en vrac](#) (systèmes de traçabilité pour les produits agricoles en vrac afin de garantir leur conformité avec des exigences de durabilité); ii) Les [normes de décarbonation](#) (normes internationales pertinentes pour la décarbonisation dans divers secteurs et méthodologie de mesure des émissions notamment dans le secteur de l'acier); lii) Les [emballages entrant en contact avec les aliments](#) (afin de garantir la sécurité et la durabilité des aliments tout en réduisant l'utilisation du plastique et des déchets plastiques dans les emballages en contact avec les aliments). Afin de faciliter le croisement des visions, se nourrir de l'expérience du Comité OTC et de ses 6 principes pour l'élaboration des normes, les

Présidents des Comités OTC et CCE ont animé une session commune lors de laquelle des Membres ont encouragé la collaboration pour harmoniser les normes internationales et travailler à l'interopérabilité des mesures.

Le rapport annuel 2024 du Comité OTC souligne le rôle important des notifications et du système de préoccupations commerciales spécifiques (PCS) pour apaiser les tensions internationales et éviter l'escalade vers le règlement des différends. Ainsi, de 1995 à 2024, plus de 56 000 notifications OTC ont été émises, 846 préoccupations commerciales spécifiques (PCS) ont été soulevées, 57 différends engagés (donnant lieu à consultations) en lien avec l'Accord OTC et 11 décisions prises dans le cadre du règlement des différends. En 2024, 91 Membres ont présenté 4300 notifications OTC ; les pays en développement (PED) étant les pays les plus émetteurs.

Au total, 62 PCS ont été soulevées durant ce comité.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Examen des politiques commerciales du Cambodge - 26 et 28 mars 2025

Le troisième examen de politique commerciale du Cambodge a eu lieu les 26 et 28 mars à l'OMC en présence de Mme Cham Nimul, ministre du Commerce du Cambodge. Le Cambodge devrait **sortir de la catégorie des PMA d'ici 2029.** Selon le rapport du Secrétariat, au cours de la période à l'Examen, **la croissance du PIB réel était d'en moyenne 5% chaque année depuis 2017,** grâce à l'ouverture commerciale, au tourisme, à l'IED et aux industries manufacturières orientées vers l'exportation. En 2023, le Cambodge avait porté son PIB par habitant à 2 520 USD.

Durant l'examen, l'Union européenne s'est félicitée que le Cambodge soit partie à l'accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement (AFID), ait ratifié la phase 1 de l'Accord sur les subventions à la pêche et que le Cambodge ait mis en œuvre 100 % de ses engagements au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE).

En 2023, l'UE s'est classée au 4e rang des partenaires commerciaux du Cambodge. La 2e stratégie européenne conjointe de coopération au développement pour la période 2021-2027 établit un cadre global pour la coopération européenne avec le Cambodge. En outre, en ce qui concerne l'assistance liée au commerce, l'UE aide le Cambodge à simplifier les procédures d'exportation et d'importation ainsi qu'à mettre en œuvre un programme d'automatisation des douanes.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Comité des marchés publics - 26 mars 2025

Build America Buy America Act (BABA), Plusieurs Membres ont fait part de leurs préoccupations concernant le mémorandum de l'*Office for management and budget* qui établit que le BABA est appliqué en conformité avec les accords internationaux des Etats-Unis et prévoit pour cela une procédure d'exemption pour les entreprises ressortissantes des Etats parties à ces accords, dont l'Accord sur les marchés publics (AMP). Cette charge administrative supplémentaire pesant uniquement sur les entreprises étrangères est selon ces Membres contraire à l'article 4 de l'AMP.

Les Etats-Unis ont pris note et ont indiqué continuer à surveiller la mise en œuvre de l'exemption.

Accessions

Albanie : Le processus est très avancé. Trois Membres ont dit avoir encore des commentaires sur la dernière offre albanaise, qu'ils feront parvenir au comité.

Chine: L'offre chinoise est en cours de révision, la Chine annonçant une nette amélioration. Elle explique la lenteur du processus par une coordination intensive au niveau national avec toutes les parties prenantes publiques et privées. Le délégué chinois a indiqué que la Chine avait fait des efforts considérables dans ce processus au cours des dernières années et a appelé les parties à l'AMP à faire preuve de flexibilité.

Certains Membres ont rappelé qu'un processus d'adhésion ne se basait pas uniquement sur une offre d'accès au marché mais également sur l'environnement réglementaire, qu'il était donc tout aussi important que la Chine procède aux révisions législatives exigées pour garantir la conformité de la réglementation chinoise à l'AMP.

Costa Rica : La procédure d'adhésion du Costa Rica touche à sa fin et l'offre finale pourrait être acceptée dès le mois de juin en vue d'une adhésion formelle au comité d'octobre. Trois Membres devraient encore faire quelques commentaires.

Les adhésions du **Kazakhstan**, du **Kirghizstan** et du **Tadjikistan** n'ont pas progressé.

alix.rancurel@dgtresor.gouv.fr

Comité des mesures concernant les investissements et liées au commerce - 27 mars 2025

Le Comité des mesures concernant les investissements et liées au commerce s'est réuni pour la première fois de l'année le 27 mars 2025.

Les Membres ont examiné huit points, tous déjà inscrits à l'ordre du jour. Ils concernaient un projet de norme nationale pour les équipements de bureau, une loi sur les marchés publics, les restrictions à l'importation de climatiseurs, le réexamen de mesures de localisation, les restrictions à l'importation de tapis et autres textiles, les préférences accordées aux machines agricoles nationales et la politique de développement de l'industrie automobile.

elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Comité Commerce et Environnement - 1er au 3 avril 2025

Les Membres ont envisagé l'élaboration de lignes directrices relatives aux mesures climatiques liées au commerce (TRCM), mais sans recueillir le consensus. Sur la base d'une nouvelle communication d'un Membre qui encourage à la définition de considérations communes favorisant la cohérence, l'interopérabilité, la souplesse et la transparence des TRCM, les Membres ont échangé leur point de vue sur l'importance de coopérer dans la perspective notamment d'un résultat pour la CM14. De nombreux Membres y sont favorables mais d'autres ont estimé que les règles existantes suffisaient et que les TRCM ne devaient pas être traitées de manière différente.

La séance thématique a permis de mieux comprendre l'écosystème lié au transfert de technologie. La séance, riche en partage d'expériences, a permis de dépeindre l'écosystème lié au transfert de technologie et le rôle des institutions publiques et gouvernements pour créer un cadre facilitant. De même, le Comité exécutif technologique (CET) de la Convention cadres des Nations Unies pour le Climat (CCNUC), WIPO GREEN (qui met en relation les offreurs et les bénéficiaires), OI, ONG, banques, garantissent la réussite des opérations de transfert en matériels, logiciels, compétences techniques et organisationnelles. Quelques acteurs ont pu évoquer la question des licences, des accords de co-développement, ou de consortium.

L'Accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité (ACCTS) est un accord ambitieux. Les parties à l'Accord (Costa Rica, Suisse, Nouvelle-Zélande, Islande) ont présenté l'ACCTS signé en novembre 2024 : suppression des droits de douane sur 300 biens environnementaux, engagements sur 100 services environnementaux, disciplines concernant les subventions préjudiciables aux combustibles fossiles et l'élimination de celles-ci, lignes directrices sur l'éco-étiquetage. Des Membres ont exprimé leur vif intérêt.

L'Union européenne a présenté les mises à jour du Pacte vert européen (CBAM, déforestation, transfert de déchets, écoconception de produits durables).

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Comité des règles d'origine - 3 et 4 avril 2025

Comme à l'accoutumée, l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a présenté un rapport des travaux menés au sein du Comité technique des règles d'origine de l'OMD, réuni en février 2025.

Les Membres ont examiné les derniers faits nouveaux concernant les règles d'origine préférentielles. A ce titre, des présentations ont été réalisées concernant la délivrance électronique des certificats d'origine aux fins du traitement préférentiel spécial, la différenciation des taux d'utilisation dans le cadre des arrangements préférentiels pour les PMA, les témoignages d'entreprises dans l'éventualité de cas de cumul, ainsi que les déductions dans le calcul du pourcentage *ad valorem*. Le Royaume-Uni a également réalisé un exposé sur l'utilisation de son Système de commerce avec les pays en développement (DCTS).

Le 04 avril 2025, le comité a fêté son trentième anniversaire, s'étant réuni pour la première fois le 04 avril 1995. A cette occasion, la Directrice générale adjointe Ellard est revenue sur les succès du comité, les défis auxquels il fait face et les opportunités qui pourraient guider son travail. L'intervention complète et une vidéo composée des messages et témoignages des anciens Présidents du comité sont disponibles [ici](#).

elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Dialogue sur la pollution par les plastiques (DPP) et le commerce des plastiques écologiquement durable - 8 et 9 avril 2025

Une séance du Dialogue sur la pollution plastique s'est tenue le 9 avril, précédée d'un atelier le 8 dédié à la lutte contre la pollution plastique en Afrique. Durant la séance, les Membres ont principalement échangé sur les axes de travail du DPP et les prochaines étapes dans la perspective de la CM14.

Concernant les axes de travail du Dialogue, de nombreux Membres se sont prononcés en faveur des points suivants :

- Veiller à contribuer significativement en faveur de la 2^{ème} partie de la 5^{ème} session du Comité intergouvernemental de négociation du PNUE (CIN 5.2) pour un Traité ambitieux.
- Approfondir les études sur les flux de plastiques conduites par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR); se concentrer dans un premier temps sur les marchandises associées à un pourcentage élevé de plastiques intégrés.
- Organiser un événement unique de coordination des activités d'assistance technique, sans créer un nouveau mécanisme.
- Ne pas s'engager à ce stade sur des lignes directrices sur les mesures plastiques liées au commerce (TRPM) tant que la CIN 5.2 n'avait pas abouti.
- Réaliser une cartographie des normes sur les substituts.
- Approfondir les connaissances sur les technologies liées au traitement des déchets, au traitement des déchets marins, aux technologies de dépollution.

Un atelier dédié à la lutte contre la pollution plastique en Afrique a été organisé : L'Afrique produit 4% des plastiques dans le monde, en consomme 5% mais reste très largement vulnérable à la pollution plastique du fait : i) d'une gestion non optimale des déchets (dont des déchets importés); ii) des coûts de production élevés des substituts et ; iii) de la concurrence et du commerce illicite des plastiques bon marché. La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) a un rôle à jouer pour interdire les plastiques à usage unique et pour bâtir des normes communes. Les Membres ont plaidé également pour le transfert de technologies avancées.

Conseil du commerce des marchandises - 9 et 10 avril 2025

Le Conseil du commerce des marchandises (CCM) s'est réuni les 09 et 10 avril 2025. Comme à l'accoutumée, les réunions du CCM sont l'occasion de rechercher, par la diplomatie et la pédagogie, la résolution des préoccupations commerciales spécifiques.

Lors de ce Conseil, 35 préoccupations commerciales ont été examinées, dont quatre nouvelles.

Ces dernières concernaient une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au gaz à effet de serre fluorés, des mesures pouvant avoir des résultats non intentionnels équivalents à des restrictions quantitatives visant les importations de planches et panneaux de bois et fibre discontinue de viscose, les restrictions à l'exportation de minéraux sous forme brute et les droits de douane réciproques et autres mesures tarifaires. Certaines présentaient une nature technique, ayant précédemment été soulevées dans les organes subsidiaires du CCM, et pourraient être résolues grâce aux négociations tenues au sein de l'OMC à Genève. Cependant, d'autres préoccupations étaient caractérisées par une nature géopolitique et géostratégique et nécessiteront certainement une implication politique de haut niveau.

Les questions et commentaires soulevés à l'égard de l'Union européenne ont principalement concerné ses mesures environnementales, qu'elle a de nouveau expliquées lors de ce Conseil. **L'Union européenne a fait l'objet de onze préoccupations commerciales (dont une adressée à la France) et a soulevé dix préoccupations commerciales** relatives aux produits cosmétiques, aux produits alimentaires et aux diverses mesures restrictives frappant les importations et/ou les exportations de certains Membres.

Le nouveau Président du CCM a été élu lors de ce Conseil. Il s'agit de l'ambassadeur de l'Argentine, Gustavo Nerio Lunazzi.

elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Examen des politiques commerciales de la Sierra Leone - 15 et 17 avril 2025

M. Alpha Ibrahim SESAY, ministre du Commerce et de l'Industrie, a conduit la délégation de Sierra Leone lors du troisième examen de politique commerciale du pays qui s'est déroulé à l'OMC les 15 et 17 avril dernier.

Le rapport du Secrétariat a souligné que le PIB du pays avait connu **une croissance modérée** entre 2017 et 2019, et culminé à 5,3% en 2019. Elle était de 4,1% en 2021 avant de ralentir en 2022-2023. La Sierra Leone est un **pays moins avancé** et le revenu par habitant reste bas (environ 800 USD).

Durant l'examen, l'Union européenne a rappelé **être l'un des principaux partenaires de la Sierra Leone en matière de commerce et d'investissements**. L'Union européenne accorde au pays un accès total en franchise de droits et sans contingent dans le cadre du programme « Tout sauf les armes ». Ces dernières années, l'UE a également apporté son soutien au travers de différents programmes dans les domaines des chaînes de valeur agricoles, de la promotion de l'emploi, des infrastructures, de l'environnement des affaires et de l'énergie. **L'UE a rappelé que des réformes structurelles étaient également nécessaires** pour garantir une concurrence loyale, rationaliser les procédures douanières, stimuler la compétitivité commerciale et renforcer l'attractivité du pays pour les investisseurs.

L'UE s'est félicitée de la **participation de la Sierra Leone à l'Accord de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement et de sa ratification en 2024 de l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche.**

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Programme de travail sur le commerce électronique - 16 avril 2025

La session d'avril était dédiée à l'intelligence artificielle et aux nouvelles technologies émergentes. Le Secrétariat a présenté le rapport [« Trading with Intelligence: How AI shapes and is shaped by International Trade »](#), publié par l'OMC en novembre 2024.

Comme lors des sessions précédentes, les Membres ont fait part d'expériences nationales et régionales, sur la gouvernance de l'IA et les plans nationaux de développement de l'IA. Au sein du programme de travail, certains Membres ont souligné son potentiel sur la facilitation des échanges.

L'OMC pourrait jouer un rôle fédérateur, en tant que plateforme de dialogue et de coopération, en vue de rassembler les experts et les parties prenantes et de renforcer la coopération avec les organisations internationales pertinentes.

La session de mai sera consacrée au moratoire gelant les droits de douane sur les transmissions électroniques.

elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Organe de règlement des différends - 25 avril 2025

DS630 UE – Droits compensateurs définitifs sur les véhicules électriques (Chine)

La Chine a réitéré pour la seconde fois sa demande d'établissement d'un Groupe spécial ([WT/DS630/2](#)) elle est donc acceptée par l'ORD. Turquie, Australie, Etats-Unis, Suisse, Russie, Norvège, Mexique, Royaume-Uni, Japon, Canada, Brésil, Colombie, Corée du Sud, Singapour, Thaïlande, Kazakhstan et Inde ont réservé leurs droits de tierce parties.

DS588 - Inde – Traitement tarifaire de certaines marchandises du secteur des technologies de l'information et de la communication (Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu)

La demande conjointe des parties dans l'affaire d'une décision de suspension de l'adoption du rapport du groupe spécial jusqu'en octobre prochain a été adoptée. Cela permettra aux parties de poursuivre leurs discussions pour régler le différend.

AUTRES ACTIVITÉS DE L'OMC

Célébration des 30 ans de l'OMC



Photo Source : DP France OMC

L'OMC a fêté son trentième anniversaire le 10 avril à Genève, en présence d'anciens directeurs de l'OMC mais également de quelques figures politiques (dont José Manuel Barroso). Dans un contexte international difficile, les orateurs ont tenté **de dresser le bilan de ces trente dernières années, de poser un diagnostic sur la situation actuelle et de donner un cap à court et moyen terme pour une réforme de l'organisation.**

Toutes les personnalités se sont accordées à dire qu'il convenait pour l'OMC **d'embrasser les défis de notre temps tels que la numérisation, d'aborder des sujets tels que les subventions industrielles, de finaliser des négociations telles la FID, la pêche, l'agriculture.**

41 Membres de l'OMC ont par ailleurs présenté une communication en soutien au système commercial international fondé sur des règles.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

AUTRES ACTIVITÉS DE LA FRANCE

Cérémonie d'accueil de la nouvelle promotion des FIMIP et versement 2025 de la contribution de la France au programme d'assistance technique de l'OMC

La Déléguée permanente de la France auprès de l'OMC, Emmanuelle Ivanov-Durand, a accueilli la nouvelle promotion des **participants** au programme Franco-irlandais pour les missions (FiMiP), issus de pays en développement et pays les moins avancés **en formation à Genève pendant 10 mois.**

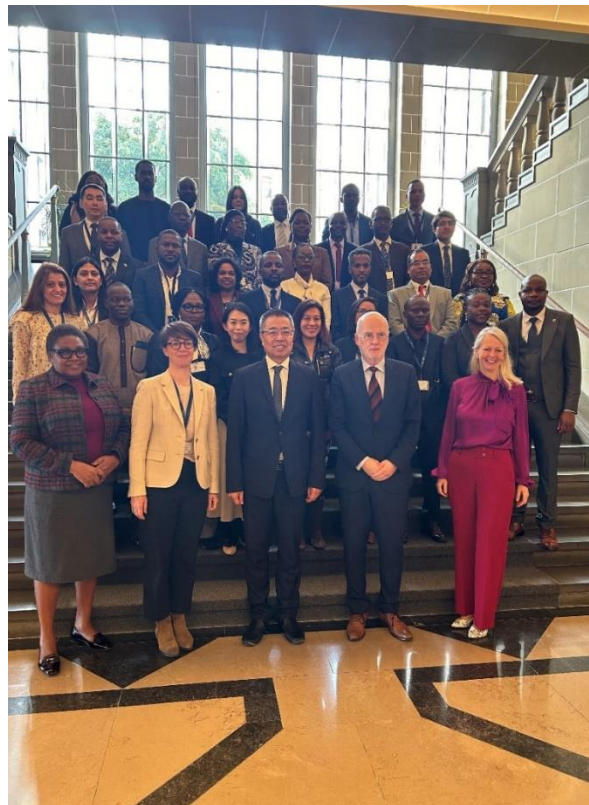


Photo Source : DP France OMC

La France a également procédé au versement de sa contribution 2025, **soit 1,9 million d'euros, aux programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités en faveur des économies en développement et des pays les moins avancés (PMA)**, à savoir le programme FiMiP, le programme des Chaires de l'OMC, le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF).

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

VIE DE LA LA DÉLÉGATION

Accueil d'une stagiaire ENS



La Délégation souhaite la bienvenue à sa nouvelle stagiaire : il s'agit de Chloé TRAN-QUY.

Élève de l'École Normale Supérieure de Paris-Saclay, Chloé est diplômée d'un Master 2, Science Politiques – Transition écologique.

Chloé est une personne très curieuse, animée par le désir d'approfondir ses connaissances et d'acquérir une expérience concrète dans le domaine du commerce international. Elle a choisi d'effectuer ce stage au sein de notre délégation afin de mieux

comprendre le fonctionnement des institutions multilatérales et les dynamiques qui régissent les relations commerciales entre États. [Chloé Tran-Quy | LinkedIn](#)

CALENDRIER DE L'OMC

[OMC | Calendrier des réunions et événements de l'OMC - Calendrier \(source OMC\)](#)

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques et ses représentations permanentes.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Emmanuelle IVANOV-DURAND

Diffusion : Laurence JACQUES

Rédaction : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

Abonnement / se désinscrire : geneve@dgtresor.gouv.fr